**Réponses aux questionnaires de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels**

1 .Quel est votre conception de ce à quoi le « développement » devrait aspirer ?

R/ Notre conception est que les droits culturels en tant que partie inhérente du système des droits humains devraient être pris en compte dans le processus de développement notamment en mettant fin à la pauvreté, aux inégalités de revenus et d’opportunités , à la création d'emplois, en particulier en ce qui concerne le chômage des jeunes, à relever les défis de la croissance démographique rapide ( eau, assainissement, électricité) ,ainsi qu’ à assurer la sécurité sociale et la protection de la population en général.

2. Comment est-ce que le développement est défini dans votre pays ?

S’il existe, merci de fournir la définition utilisée par votre gouvernement /organisation dans ses stratégies ou politiques visant le développement (durable)

R / Le concept de développement au Burundi s’est inspiré de la vision du PNUD, FAO et d’autres agences onusiennes. En effet, le développement est défini comme un processus de changement, d’ordre quantitatif et qualitatif dans la production, dans les domaines politique, social, économique, culturel et scientifique menant vers un bien être individuel et la prospérité collective.

En d’autres termes, il s’agit des transformations dans les domaines susvisés menant au progrès socio- économique, tenant compte de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures.

3. Est-ce que votre pays a adopté une stratégie de développement (durable) ?

Si oui, veuillez indiquer quel est le principal modèle de développement, et les objectifs qui sont communiqués et évalués.

R /Oui, notre pays a adopté une stratégie de développement, qui est

le Plan National de Développement (PND), et est le principal modèle de développement .L’objectif à long terme de ce plan vise à rétablir les équilibres structurels de l’économie burundaise à travers: (i) le renforcement de l’autosuffisance alimentaire et la diversification des exportations à travers la promotion des entreprises agro-industrielles, commerciales et extractives; (ii) le développement du secteur de l’énergie et du secteur de l’artisanat, (iii) la construction et l’entretien des infrastructures d’appui à la croissance ; (iv)l’amélioration de l’accès aux services sociaux de base notamment l’éducation, la santé et la protection sociale, (v) la poursuite des programmes de protection de l’environnement et de l’aménagement du territoire ; (vi) l’amélioration de la gouvernance financière et la décentralisation (vii) le développement du partenariat régional et international.

4. Qui sont les principales parties prenantes qui définissent, pilotent et assurent le suivi des processus de développement (durable) ? Veuillez fournir des informations sur les parties prenantes impliquées aux différents niveaux et secteurs

R /Les principales parties prenantes sont : L’Etat, la population, les Organisations non Gouvernementales, les clients, les employés, les actionnaires, les instances dirigeantes, les salariés, les organes de représentation syndicales, ainsi que les fournisseurs,

5. Y\_a\_t\_il des processus participatifs influençant et informant l’élaboration et l’évaluation des politiques de développement (durable) ? Si Oui, comment ?

R/ Oui, la validation d’un cadre stratégique contre la pauvreté, le renforcement d’un Etat de droit, la consolidation de la sécurité, de la démocratie, l’amélioration de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, l’amélioration dans la gestion des Finances Publiques et les réformes envisagées dans les différents secteurs de la vie socio-économique du pays.

6. Les priorités de développement ou l’aide fournie par les organisations internationales ont elles eu un impact négatif sur certains aspects des politiques de développement (durable) de votre pays ?

R/Oui, les priorités de développement ou l’aide fournie par les organisations internationales ont eu un impact négatif sur certains aspects des politiques de développement.

7. En concevant la stratégie pour atteindre les ODD, quelle considération a été accordée à leurs dimensions culturelles et aux droits culturels ? Quels aspects ont été pris en compte ?

R/Les considérations qui ont été accordées à leurs dimensions culturelles et aux droits culturels sont le patrimoine culturel et les industries culturelles ou la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les aspects qui ont été pris en compte se concentrent sur l’éducation de qualité, le développement durable, l’environnement, la croissance économique, les modes de consommation et de production durables, les sociétés pacifiques et inclusives, l’égalité des genres et la sécurité alimentaire.

8. Comment est-ce que la planification, la mise en œuvre et l’évaluation de la stratégie ont-elles été adaptées aux valeurs culturelles, aux visions du monde, aux pratiques et aux identités des personnes concernées ? Comment le respect de la diversité a-t-elle été intégrée dans le processus ?

R /Les objectifs de développement durable dans les plans locaux de développement s’inscrivent dans le cadre des efforts pour renforcer les capacités des acteurs de développement à mettre en œuvre les ODD. La diversité et les droits culturels ont été pris en compte de manière visant à atteindre le développement durable dans ce processus d’intégration.

9. Comment les personnes concernées ont-elles été impliquées ? Comment leurs diverses ressources culturelles, savoirs et capacités ont-ils été valorisés ? Est-ce que la stratégie visant la réalisation des ODD a été conçue de manière culturellement adéquate et inclusive ?

R/ Les personnes sont invitées à donner leur point de vue sur les expériences visant à atteindre le développement durable. Leurs ressources et les droits culturels ont été valorisés afin de mettre en évidence les domaines dans lesquels une meilleure sensibilisation culturelle peut contribuer à la réalisation des ODD.

10. Est-ce que les agences financières et de développement international ont pris en compte les droits culturels dans leurs initiatives de développement durable ?

R / Oui, car la gestion des ressources assure que les progrès économiques, sociaux et technologiques contribuent à la prospérité de tous et favorisent la paix, la justice et l’inclusion. A titre d’exemple, il y a eu la mise en place de l’Académie ‘’RUNDI’’ ainsi que l’instauration de l’Institut Confucius au sein de l’Université du Burundi

11. Dans les cas où les ressources culturelles et les capacités créatives ont été mises à profit pour atteindre les ODD, quels ont été, selon votre expérience, les résultats, les succès, les faiblesses ou les leçons apprises ?

R/ Les résultats sont que les droits culturels protègent les droits de chaque personne, seuls et en commun avec d’autres, ainsi que des groupes de personnes. Egalement les ODD contribuent à l’exercice des droits humains et évitent tout impact négatif sur leur pleine réalisation.